
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 177. — Quarante-Heures, 177.

Partie officielle : Jeûne et abstinence durant l'Avent. 178.—Matière s d'examen des jeunes prêtres pour 1918, 178.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Un centenaire manqué, 178. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 181.—À TRAVERS LES DIOCÈSES : Ottawa, 183 ; Halifax, 184 ; Chicoutimi 184 ; Joliette, 185. — VARIÉTÉS : Le paysan et l'avocat, 185. — LES LIVRES, 188.

Bulletin social : DOCTRINE : Les lectures, 189.—FAITS ET ŒUVRES : La température à Ste-Agathe de Lotbinière, 192.—A Ste-Perpétue de l'Islet, 192.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 15 novembre. — XXVI et dernier ap. Pent. et 5 nov. Du dim.

Lundi, 26. — S. SYLVESTRE, abbé.

Mardi, 27. — De la férie.

Mercredi, 28. — De la férie.

Jeudi, 29. — Vigile de S. André.

Vendredi, 30. — S. ANDRÉ, apôtre. *dbl. 2 cl.*

Samedi, 1 décembre. — De la Ste Vierge.

Dimanche, 2. — I de l'Avent, *1 cl.*

QUARANTE-HEURES

26 novembre, Berthier. — 28, La Durantaye. — 30, Deschambault. — 2, décembre, Basilique.

PARTIE OFFICIELLE

JEUNE ET ABSTINENCE DURANT L'AVEUT

Le nouveau Code de Droit canonique supprime le jeûne et l'abstinence qui étaient attachés aux vigiles des fêtes des Saints Apôtres ; comme ces jeûne et abstinence ici, en vertu d'un Indult, avaient été transportés au temps de l'Avent, il s'en suit que désormais, et même dès cette année, il n'y aura plus durant l'Avent que le jeûne prescrit par la loi générale, c'est-à-dire celui des Quatre-Temps de décembre et de la vigile de Noël.

MATIÈRES D'EXAMEN DES JEUNES PRÊTRES POUR 1918

Dogme : *De Deo uno et trino.*

Morale : *De Matrimonio.*

Écriture Sainte : *Les Epîtres de saint Paul.*

Droit canonique : *De cœmeteriis.*

Histoire de l'Église canadienne : *Mgr Denaut et Mgr Plessis.*

Sujets de sermons : *La Pentecôte et l'Épiphanie.*

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

UN CENTENAIRE MANQUÉ

La guerre, la terrible guerre, qui nous apporte tant de maux, n'est pas, toutefois, sans nous donner aussi quelques bienfaits.

On sait que le 31 octobre 1917 a marqué le quatre-centième anniversaire du jour néfaste où Martin Luther afficha à la porte de l'église de Wittenberg ses 95 propositions hérétiques sur l'Église et les Indulgences. C'est aussi le 31 octobre de la présente année que Guillaume II avait choisi pour célébrer avec pompe le quatre-centième anniversaire de la Réforme, lequel, dans l'esprit de l'empereur d'Allemagne, qui aime pourtant à se proclamer le protecteur de l'Église catholique, devait être la glorification de la secte évangélique ou luthérienne à travers le monde. Cette glorification de la Réforme luthérienne devait coïncider avec le

triomphe des armes allemandes, dont les succès ne pouvaient manquer, d'après l'état-major prussien, d'être foudroyants et définitifs.

La toute-puissance de Dieu a sauvé l'Église de Jésus-Christ du retentissant affront que lui préparait avec ardeur le chef de l'Église luthérienne, en privant celui-ci de son triomphe. Dieu en soit béni ! La canonisation de Luther par l'empereur d'Allemagne, que ce dernier avait en vue dans la célébration du quatrième centenaire de la Réforme, qu'il avait décrétée pour le mois d'octobre 1917, eût été la plus cynique manifestation du génie protestant de l'Allemagne qu'on pût imaginer. Le moine apostat qui fonda l'Église nationale allemande fut, en effet, le plus grand des corrupteurs dont l'histoire ait enregistré le nom. Sa doctrine infâme de la "concupiscence invincible" n'est rien autre chose, qu'une prime à l'impureté. Sa thèse de la justification du pécheur, qui, d'après lui, se sanctifie rien que par sa foi dans le Christ, tout en restant enfoncé dans le péché et dans l'habitude du péché, est tout simplement blasphématoire. Son principe de l'interprétation de la doctrine de l'Église et de la Sainte Écriture par le sens individuel est une audacieuse glorification de l'orgueil. "Pour Luther, dit le P. Denifle, dans son magistral et irréfutable ouvrage sur le moine réformateur, un point de dogme n'est vrai qu'en autant qu'il lui apparaît comme tel. En s'inspirant de sa pratique orgueilleuse de la vertu, la seule qu'il connaît, et qu'il attribuait à tous, il répète sans cesse que toutes les œuvres faites avant la justification, et l'acte même d'amour de Dieu, sont à condamner comme des *œuvres de la loi*. En s'inspirant de son expérience *personnelle*, et dont seul il portait la responsabilité, il déclare que partout et toujours la concupiscence est invincible, et il l'identifie avec le péché originel. De son intérieur, qu'il attribue gratuitement à tous, jaillit la chimère de la justice extérieure du Christ, qui nous couvre comme d'un manteau. Malheur à qui attaque ces conclusions et ose penser autrement que lui ! Luther déverse sur lui son indignation, sa colère ; il le calomnie et il l'outrage. Son orgueil effréné avait créé le "système", son orgueil effréné le défendit. Fort de son *sens propre*, il le garda jusqu'à la fin".

Voilà l'homme que Guillaume II s'apprêtait déjà à célébrer lorsque la France, se redressant dans un élan magnifique, barra la route aux hordes envahissantes de l'Allemagne et délivra le monde de l'apothéose menaçante de l'impudique Luther.

De quoi, d'ailleurs, peut se vanter cette orgueilleuse Réforme, après ses quatre cents ans d'existence ?

La Réforme a corrompu et corrompt encore des millions d'âmes. Elle a renié Jésus-Christ, son Église et sa doctrine, tout en prétendant hypocritement les servir. Elle a vidé la Sainte Écriture de sa moëlle surnaturelle et en a fait un instrument de contention et de division. Elle a blasphémé la Sainte Eucharistie, profanant les paroles a jamais sacrées de la dernière Cène en en faisant une suite de mots inutiles et vains, et privant ainsi du sacrement de vie des multitudes innombrables, que Jésus-Christ avait conviées avec amour à la manducation de sa chair et de son sang. Elle a jeté dans les ténèbres de l'erreur et de l'anarchie des nations entières, en les éloignant du Pape, gardien de la vérité et suprême conservateur de l'ordre dans la société. Elle a préparé toutes les décadences et toutes les révolutions, en exaltant l'orgueil et en ruinant l'autorité. Elle a démoli cette grande puissance religieuse et politique qu'on appelait autrefois la Chrétienté et qui maintenait la civilisation en équilibre, chez toutes les nations, en les rattachant toutes au Saint-Siège. Et, aujourd'hui, c'est encore l'orgueil de la Réforme qui inspire aux chefs de la nation allemande l'idée de dominer le monde par la force, en foulant aux pieds la justice et le droit.

C'est toute cette doctrine et c'est toute cette œuvre que les fêtes du quatrième centenaire de Luther et de sa Réforme devaient glorifier.

Aussi, c'est de tout cœur que nous remercions Dieu d'avoir accordé à la France la victoire de la Marne, laquelle a ajourné la célébration de l'odieux centenaire *sine die*.

A. H.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter s'il y a lieu, le plus tôt possible.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Le règne social du Sacré-Cœur. — La royauté du Cœur de Jésus vient d'être proclamée officiellement dans une nouvelle paroisse de notre diocèse. A la suite d'une retraite prêchée du 4 au 11 novembre par les RR. Pères Auguste Giroux et Charles Chartrand, C. SS. R. de Ste-Anne de Beaupré, la municipalité de Saint-Nérée s'est consacrée au Sacré-Cœur. Déjà, au mois de juillet dernier, le dévoué curé de cette paroisse, M. l'abbé Adalbert Roy avait consacré au Cœur de Jésus chaque foyer de sa paroisse lors de sa visite pastorale.

La consécration officielle de la municipalité avait été décidée dans une séance spéciale tenue le 6 novembre. Jeudi soir, le 8 novembre, comme préparation immédiate, eut lieu le renouvellement des promesses de tempérance, et à la parole ardente du R. Père Chartrand, on peut dire que la population entière vola à la table sainte y vénérer la croix noire, symbole d'un sacrifice librement mais généreusement accepté. Le lendemain était le grand jour. La cérémonie commença à 7 heures du soir.

Le R. Père Giroux commenta la parole *Venite ad me omnes* et montra comment la consécration officielle de la municipalité en était la réponse. Puis au son des cloches, le curé au nom du Conseil lut l'acte de consécration au Sacré-Cœur.

Une communion générale, le dimanche suivant, à laquelle assistaient en corps la Ligue du Sacré-Cœur, les Dames de Ste-Anne, et les Enfants de Marie clôtura dignement une si sainte semaine. Et ce n'est pas sans émotion que le *Te Deum* a retenti dans la modeste église de Saint-Nérée en action de grâces pour tant de bienfaits.

La nouvelle paroisse du Sacré-Cœur. — Le site de l'église de la nouvelle paroisse du Sacré-Cœur de Québec vient d'être définitivement choisi par l'autorité diocésaine. Voici un extrait du décret de Son Eminence le Cardinal-Bégin, en date du 16 novembre 1917, fixant ce nouveau site.

“Après avoir étudié avec soin la question du site de l'église paroissiale du Sacré-Cœur ;

“Après avoir pris connaissance des divers documents, lettres, requêtes et mémoires à Nous adressés sur ce sujet ;

“Attendu que le terrain choisi en premier lieu sur la rue Carillon, b'en que pouvant suffire à la rigueur, n'a pas cependant les dimensions requises pour y situer convenablement les édifices paroissiaux, surtout à cause de son étranglement entre quatre rues trop étroites et trop rapprochées ;

“ Attendu que Nous n'avions accepté ce terrain qu'après avoir fait de nombreuses et inutiles démarches pour en acquérir un plus convenable ;

“ Attendu qu'un certain nombre de paroissiens, avec Notre entière approbation, ont à leur tour fait des tentatives pour trouver un meilleur site ;

“ Attendu qu'ils ont réussi à s'assurer un terrain situé sur l'Avenue Renaud, entre les rues St-Malo et St-Léon ;

“ Attendu que ce terrain est fort bien situé, et que, à cause de sa largeur de cent quarante pieds, et de sa profondeur que l'on peut, au besoin, porter à cinq cents pieds, offre l'avantage de pouvoir y construire, dans des conditions d'isolement et de sécurité très appréciables, tous les édifices religieux et autres dont la paroisse aura besoin ;

“ Pour mettre fin à toute discussion, après avoir entendu toutes les raisons et objections des deux parties, et n'ayant en vue que le bien général de la paroisse, Nous fixons le site de l'église paroissiale du Sacré-Cœur de Québec sur le terrain borné à l'ouest par l'Avenue Renaud, au nord par la rue St-Léon, au sud par la rue St-Malo et à l'est par une ligne qui devra être distante de l'Avenue Renaud d'au moins trois cents pieds.

“ Nous engageons tous les fidèles de la paroisse du Sacré-Cœur à s'unir maintenant dans un sentiment de concorde pour travailler en paix à l'organisation de leur belle paroisse.”

Cette décision de l'autorité religieuse a été communiquée aux paroissiens dimanche, le 18 novembre, par leur dévoué curé, M. l'abbé Alfred Langlois.

Bénédiction d'un presbytère. — Jeudi, le 15 novembre, Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy est allé bénir le nouveau presbytère de Saint-Louis de Pintendre.

RÉABONNEMENTS

Nous remercions nos chers abonnés qui se sont empressés de nous envoyer le montant de leur abonnement. Nous prions ceux qui ne l'ont pas encore fait de ne pas tarder à nous l'adresser. Le prix de l'abonnement, depuis septembre dernier, est de \$1.50 et de \$2.00 pour les abonnés de Québec et des Etats-Unis.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Ottawa. — Le R. P. Jean Duvic, O. M. I., est décédé le 23 octobre à la maison du scolasticat St-Joseph, à Ottawa, à l'âge de 76 ans.

Le R. P. Duvic est né à Feneviller, dans le département de Meurthe-et-Moselle, en France, le 8 mai 1842. Il fit ses études au Collège de Blamont, dans la Meurthe-et-Moselle, et au grand Séminaire de Nancy. En 1864, il entra chez les Oblats de Marie Immaculée, à Nancy, et en 1865, il prononça ses vœux à Autun. C'est à ce dernier endroit qu'il fut ordonné prêtre par Mgr de Metzgerie, le 30 mai 1867.

De 1867 à 1874, il fut professeur de philosophie au Grand Séminaire de Fréjus ; de 1874 à 1877, il occupa le poste d'aumônier de l'Œuvre de la Jeunesse, à Marseille, puis il fut nommé supérieur du Juniorat de Notre-Dame de Lumière, à Avignon. En 1882, il fut envoyé à Dublin (Irlande), où il enseigna la théologie morale jusqu'en 1887. Il vint alors au Canada, au scolasticat d'Ottawa, où il fut professeur de théologie morale depuis 1887 et supérieur de 1893 à 1906.

“ Conseil'ier fidèle, prudent et discret, dit le *Droit*, d'Ottawa, pieux et sage directeur d'âmes, travailleur sans relâche jusqu'aux derniers jours de sa vie, il composa maints travaux sur des questions de morale lesquels furent d'un grand prix soit pour ses élèves, soit pour ses supérieurs, soit pour les nombreux consultants religieux et séculiers qui venaient à lui. Il publia diverses brochures, dont deux sont particulièrement connues et appréciées, à savoir : *Législation civile du Canada, concernant le Mariage et le Divorce en regard de la législation ecclésiastique*, loué des hommes de lois catholiques de notre pays autant que des théologiens, et les *Fiançailles et le Mariage d'après le décret “ Ne Temere ”*, dont il venait en ce moment d'achever une seconde édition toute refondue et restée inédite.

“ Mais c'est encore plus par la grande réputation de sa vertu mise au-dessus de toute conteste que son nom restera en bénédiction parmi ses frères en religion. Il était le type achevé du directeur de séminaire et du formateur d'âmes sacerdotales, fonction, du reste, qu'il eût le bonheur de remplir à peu près pendant toutes les cinquante années de sa vie religieuse. Au mois de mai dernier, en effet, il célébrait ses noces d'or sacerdotales, et l'année d'aparavant on avait fêté son cinquantenaire d'oblation ”.

Ses funérailles ont eu lieu, le 26 octobre, au scolasticat St-Joseph, en présence de Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa.

La messe de requiem a été chantée par le R. P. Dozois, O. M. I.

Un grand nombre de prêtres et de religieux étaient présents à leur tête on remarquait Mgr Routhier, V. G., MM. les chanoines Campeau, Plantin, Beauchamp, ainsi que les séminaristes et les élèves de philosophie de l'Université.

L'oraison funèbre a été prononcée par le R. P. Dalpé, supérieur du Scolasticat et l'absoute a été faite par Mgr l'archevêque.

Halifax.—Accompagné de plusieurs évêques et prêtres qui ont assisté au sacre de Mgr Chiasson, S. E. le cardinal Bégin s'est rendu à Halifax, où il a été l'hôte de Mgr McCarthy, archevêque de cette ville.

Son Eminence fut reçue à la gare par les membres du clergé et les laïques représentant les différentes sociétés catholiques d'Halifax.

Une adresse lui fut présentée à la Cathédrale Ste-Marie, trop petite pour contenir la foule compacte qui s'empressait autour de lui.

Le surlendemain, après avoir visité les institutions religieuses de la ville, Son Eminence, dans la Salle de l'Académie de Musique, entourée des principales sommités du monde civil et militaire de la ville, a fait devant une grosse assistance un appel en faveur du fonds de secours de la Croix Rouge anglaise.

Chicoutimi.— Par décision de S. G. Mgr Labrecque, M. l'abbé Oscar Fortin, vicaire à St-Alexis, a été nommé vicaire à St-Dominique de Jonquière.

— Les Révdes Sœurs Marie Madeleine, St-Elzéar et St-Vincent de Paul, de l'Hôtel-Dieu St-Vallier, de Chicoutimi, sont allées à Roberval, pour préparer la fondation d'un hôpital en cette ville.

— Le 12 août dernier, dans la chapelle des Petites Franciscaines de Marie, à la Baie Saint-Paul, il y a eu une cérémonie de vêtue et de profession, présidée par le R. P. Marie-Jacques, O. F. M..

Ont pris le Saint Habit : Mlles Léonie Beaudoin, de Québec, dite Sr M.-Jean-Berchmans ; Régina Lahaie, de Trois-Rivières, dite Sr Emmanuel ; Florida Gélinas, des Trois-Rivières, dite Sr Imelda ; Thérèse Bérubé, de Woonsocket, dite Sr Ives-des-Anges.

Ont fait la profession annuelle : Sœurs M.-Delphine-de-Jésus, Louis d'Anjou, M.-Mathilde-de-Jésus, Ferdinand-du-S.-Cœur, M.-Alfred, Béatrix, M.-de-la-Foi, Henri, M.-de-la-Salette, Jeanne-d'Arc, M.-Catherine de Sienne, Eugénie, M.-Solange, Arsène, M.-Sophie-de-Jésus, Julienne.

Ont fait la profession perpétuelle : Sœurs M.-Stanislas-de-Kostka, Madeleine de Pazzi, M.-Emélie, Louise-du-S.-Cœur, M.-François Solano, Alexandre, M.-Eustelle de l'Eucharistie, Isabelle de Jésus.

Le 4 octobre, nouvelle cérémonie religieuse présidée par le R. P. Valentin-M. Breton, O. F. M., gardien du Couvent de la Résurrection, Montréal.

Ont pris le Saint Habit : Delphine Morin, de Fort Kent, Me, dite Sr M.-David ; Gabrielle Lapière, de St-Antoine-sur-Richelieu, dite Sr M.-Henriette du S.-Cœur ; Eva Pageau, de Québec, dite Sr M.-Jacques ; Louisianne Bessette, de Worcester, dite Sr M.-Virginie ; Emma Bolduc, de New-Bedford, Mass., dite Sr M.-Eulalie ; Eugénie Audet, de Maria (Bonaventure), dite Sr M.-Antoine-de-Jésus ; Lumina Audet, de Maria (Bonaventure), dite Sr M.-Geneviève-de-Jésus.

Ont fait profession annuelle : sœurs M.-Anna, M.-des-Séraphins, M.-Pascal, M.-Berchmans, M.-François-Joseph, M.-Placide-de-Jésus, M.-Charles-de-Jésus, M.-Benjamin, M.-Joseph de l'Eucharistie, M.-Emilienne, M.-Laurent, M.-Claire-de-Rémini, M.-Hugolin.

Assistaient au chœur : Mgr Belley, P. D., curé de la Baie St-Paul ; le R. P. David, O. F. M., prédicateur des retraites annuelles ; MM. les abbés P. Bouchard, aumônier de la maison ; J.-S. Pelletier et J.-L.-E. Lauriot, anciens curés.

Joliette. — M. le chanoine J.-N. Ferland, curé de Sainte-Elisabeth de Joliette, est mort le 19 octobre, à l'âge de 51 ans.

Monsieur le chanoine Jos.-Napoléon Ferland est né à Lanoraie (Berthier), le 20 octobre 1866. Il fit ses études classiques au Collège de Joliette et sa théologie au grand séminaire de Montréal. Ordonné prêtre par Mgr Fabre, le 14 mars 1891, il fut vicaire à Saint-Henri de Montréal (1891-92) ; à Longueuil (1892-93) ; à la Pointe-Claire (1893-94) ; à Contrecoeur (1894-95) ; au Saint-Enfant-Jésus (1895-99). Il fut ensuite desservant à Contrecoeur (1899-1900) ; desservant des Canadiens-Français de Windsor (Essex), dans l'Ontario, (1900-01) ; Desservant à Notre-Dame-de-Grâce (Montréal), (1901) ; curé de Saint-Alexis de Montcalm (1901-04), de Saint-Gabriel de Brandon (1904) ; procureur de l'évêché de Joliette (1904-1911). Depuis 1911 il était curé de Sainte-Elisabeth.

Il était chanoine de la cathédrale de Joliette depuis le 14 novembre 1907.

Ses funérailles ont eu lieu le 24 octobre, à Ste-Elisabeth. Mgr Forbes, évêque de Joliette, les a présidées.

Il n'y a pas eu d'éloge funèbre.

Dans son testament le chanoine Ferland avait exprimé le désir qu'il en fut ainsi.

VARIÉTÉS

LE PAYSAN ET L'AVOCAT

Les villes ont leur individualité comme les hommes : industrielles ou maritimes, savantes ou frivoles, elles révèlent toujours, par leur physionomie, la nature de leurs habitants. Traversez Rouen, Lyon, Brest, Strasbourg, et regardez autour de vous : tout ce qui frappera vos yeux sera une révélation de goûts et d'habitudes ; l'histoire de chaque population se trouvera, pour ainsi dire, écrite dans ses rues.

On est surtout frappé de cette vérité lorsqu'on visite Rennes. En voyant ses grands édifices à l'air magistral, ses places magnifiques où l'herbe pousse entre les pavés, ses solitaires promenades que traversent à peine, de loin en loin, quelques lecteurs pensifs, on reconnaît sur-le-champ la capitale du vieux duché breton, l'ancienne résidence du Parlement, la ville d'études où vient se former toute la jeunesse studieuse de la province. Car, ce qui domine dans l'aspect de Rennes, c'est la gravité ; la ville entière est calme et sévère comme un tribunal : et, en effet, c'est là que *demeure la loi* ! Là se trouvent son temple, ses grands prêtres et ses plus fervents adorateurs. On y arrive des extrémités de la Bretagne pour s'éclairer et demander conseil. Venir à Rennes sans consulter paraît aussi impossible à un Breton, qu'il eût été impossible à un Grec de passer près du temple de Delphes sans interroger la pythonisse.

Cela était vrai, à la fin du dernier siècle comme aujourd'hui, et, surtout pour les paysans, race timide par expérience et habituée à prendre ses précautions.

Or donc, il arriva qu'un jour, un fermier, nommé Bernard, étant venu à Rennes pour certain marché, s'avisa, une fois son affaire terminée, qu'il lui restait quelques heures de loisir et qu'il ferait bien de les employer à consulter un avocat. On lui avait souvent parlé de M. Potier de la Germondaie, dont la réputation était si grande, que l'on croyait un procès gagné lorsqu'on pouvait s'appuyer de son opinion. Le paysan demanda son adresse et se rendit chez lui.

Les clients étaient nombreux et Bernard dut attendre longtemps ; enfin son tour arriva et il fut introduit. M. Potier de la Germondaie lui fit signe de s'asseoir, posa ses lunettes sur le bureau et lui demanda ce qui l'amenait.

— Par ma foi ! Monsieur l'avocat, dit le fermier en tournant son chapeau, j'ai entendu dire tant de bien de vous que, comme je me trouvais tout porté à Rennes, j'ai voulu venir vous consulter afin de profiter de l'occasion.

— Je vous remercie de votre confiance, mon ami, dit M. de la Germondaie ; mais vous avez sans doute quelque procès ?

— Des procès ? par exemple ! je les ai en abomination, et, jamais Pierre Bernard n'a eu un mot avec personne.

— Alors, c'est une liquidation, un partage de famille ?

— Faites excuse, Monsieur l'avocat, ma famille et moi nous n'avons jamais eu à faire de partage, vu que nous prenons à la même huche, comme on dit.

— Il s'agit donc de quelque contrat d'achat ou de vente ?

— Ah ! bien oui ! je ne suis pas assez riche pour acheter, ni assez pauvre pour revendre !

— Mais enfin, que voulez-vous de moi ? demanda le juriconsulte étonné.

— Eh bien ! je vous l'ai dit, Monsieur l'avocat, reprit Bernard avec un gros rire embarrassé, je veux une *consulte*... pour mon argent, bien entendu... , parce que je suis à Rennes et qu'il faut profiter des occasions.

M. de la Germondaie sourit, prit une plume, du papier, et demanda au paysan son nom.

— Pierre Bernard, répondit celui-ci, heureux enfin qu'on l'eût compris.

— Votre âge ?

— Quarante ans ou approchant.

— Votre profession ?

— Ma profession ?... ah ! oui, ce que je fais ?... je suis fermier.

L'avocat écrivit deux lignes, prit le papier et le remit à son étrange client.

— C'est déjà fini ? s'écria Bernard ; eh bien ! à la bonne heure ; on n'a pas le temps de moisir, comme dit cet autre. Combien donc est-ce que ça vaut, la *consulte*, Monsieur l'avocat ?

— Trois francs.

Bernard paya sans réclamation, salua et sortit enchanté d'avoir profité de l'occasion.

Lorsqu'il arriva chez lui, il était déjà 4 heures ; la route l'avait fatigué et il entra à la maison bien résolu à se reposer.

Cependant ses foins étaient coupés depuis deux jours et complètement fanés ; un des garçons vint demander s'il fallait les rentrer.

— Ce soir ! interrompit la fermière, qui venait de rejoindre son mari ; ce serait grand péché de se mettre à l'ouvrage si tard, tandis que demain on pourra les ramasser sans se gêner.

Le garçon objecta que le temps pouvait changer, que les attelages étaient prêts et les bras sans emploi ; la fermière répondit que le vent se trouvait bien placé et que, si l'on commençait, la nuit viendrait tout interrompre. Bernard, qui écoutait les deux plaidoyers, ne savait à quoi se décider, lorsqu'il se rappela, tout à coup, le papier de l'avocat.

— Minute ! s'écria-t-il, j'ai là une *consulte*, c'est d'un fameux, et elle m'a coûté trois francs : ça doit nous tirer d'embarras. Voyons, Thérèse, dis-nous ce qu'elle chante, toi qui lis toutes les écritures.

La fermière prit le papier et lut, en hésitant, ces deux lignes :
Ne remettez jamais au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même.

— Il y a cela ! s'écria Bernard, frappé de l'à-propos ; alors vite les charrettes, les filles, les garçons, et rentrons le foin !

Sa femme voulut encore essayer quelques observations ; mais il déclara qu'on n'achetait pas une *consulte* trois francs pour n'en rien faire et qu'il fallait suivre l'avis de l'avocat. Lui-même donna l'exemple en se mettant à la tête des travailleurs, et en ne rentrant qu'après avoir ramassé tous ses foins.

L'événement sembla vouloir prouver la sagesse de sa conduite : car le temps changea pendant la nuit, un orage inattendu éclata sur la vallée, et le lendemain, quand le jour parut, on aperçut dans la prairie la rivière débordée qui entraînait les foins récemment coupés. La récolte de tous les fermiers voisins fut complètement anéantie ; Bernard seul n'avait rien perdu.

Cette première expérience lui donna une telle foi dans la consultation de l'avocat, qu'à partir de ce jour il l'adopta pour règle de conduite et qu'il devint, grâce à son ordre et à sa diligence, un des plus riches fermiers du pays. Il n'oublia jamais, du reste, le service que lui avait rendu M. de la Germondaie, auquel il apportait tous les ans, par reconnaissance, une couple de ses plus beaux poulets, et il avait coutume de dire à ses voisins, lorsqu'on parlait des hommes de loi, " qu'après les commandements de Dieu et de l'Église, ce qu'il y avait de plus profitable au monde était la *consulte* d'un bon avocat ".

Emile SOUVESTRE.

LES LIVRES

ABBÉ JOSEPH SAINT-DENIS. *Tenue des enfants de chœur*. Opuscule de 16 pages. En vente chez l'auteur, à Chambly, P. Q., au prix de 5 sous l'unité, \$1.00 pour 20, \$3.50 pour cent et 15 sous de port.

Le savant rubriciste de Montréal, M. l'abbé Joseph Saint-Denis, continue la série de ses brochures pour le bon ordre liturgique dans nos églises. Après avoir publié, il y a quelques années, *la tenue des fidèles à l'église*, il vient de donner au public *la tenue des enfants de chœur*. Ce petit opuscule sera reçu avec gratitude par tous ceux qui ont à s'occuper de la tenue du chœur, parce que, s'il y a une chose importante à l'église pour la bonne édification des fidèles, c'est bien la tenue des enfants de chœur. Toutes les règles que contient *la tenue des enfants de chœur* ont été puisées à des sources authentiques, et si elles étaient observées dans toutes les paroisses, les cérémonies religieuses n'en seraient que plus belles et plus édifiantes.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

LES LECTURES

Tout ce qui diminue la vie chrétienne, tout ce qui fausse la pensée catholique, tout ce qui porte atteinte aux bonnes mœurs, est un mal social, un mal dont souffre la nation et la société.

Lorsque de zélés et clairvoyants catholiques combattent l'alcool, le théâtre corrupteur des esprits et des mœurs, lorsqu'ils s'emploient à réprimer d'autres désordres publics, ils obéissent à la voix du patriotisme non moins qu'à la voix de la religion.

Or parmi les agents corrupteurs des esprits, des cœurs, des mœurs ; parmi les agents qui dégradent un peuple et une société, il faut compter la lecture, et l'image qui l'accompagne souvent. Le livre, la revue, le journal sont des agents redoutables, secrets, insinuants, qui se dissimulent facilement, qui entrent sans être vus de ceux qui devraient voir, qui opèrent même à l'insu de ceux qui les lisent.

Cette dernière observation est vraie surtout de la lecture qui fausse les idées plus encore qu'elle ne corrompt les mœurs. On se défie encore un peu des lectures qui sont un danger pour la morale ; mais on se défie beaucoup moins, malheureusement, de celles qui sont opposées à la foi et au bon sens traditionnel chrétien. Il y a une virginité, une pureté de la foi non moins délicate et plus précieuse encore que la virginité du cœur, sur laquelle il faut veiller comme sur le plus riche trésor d'une âme, d'une famille, d'un peuple. La guerre terrible qui sévit aujourd'hui est le résultat de la perversion des esprits plus encore que de la perversion des mœurs.

“ La lecture est à l'âme ce que la nourriture est au corps ”, a-t-on dit souvent. Mieux vaut ne pas manger que d'avalier du poison. Mieux vaut n'avoir jamais ouvert un livre et ignorer comment les mots sont écrits, que de fausser, que d'impoisonner son esprit et son cœur dans des lectures fausses, absurdes, immorales. “ Les plus ignorants et les plus sots, a dit justement Hy-

polyte Violeau, ne sont point ceux qui ne savent pas lire, mais ceux qui ont lu sous discernement des livres sans vérité et sans valeur ”.

* * *

Écoutons ici les conseils d'un écrivain charmant. M. Henri Lavedan, de l'Académie française, qui ne fut pas lui-même toujours assez vigilant sur l'impression que pouvaient causer ses écrits, surtout ses pièces de théâtres, mais qui revenait, dès avant la guerre, à la saine tradition française, écrivait en 1911, à son " Filleul " :

“ Et si tu me trouves sévère pour la mauvaise, l'inopportune, la coupable lecture, c'est que tu ne peux encore t'imaginer les ravages qu'elle cause, même chez ceux à qui elle n'apprend rien et qui alors se persuadent, les imprudents ! “qu'ils n'ont plus à se gêner !” Elle trouble, agite, rompt l'équilibre des forces supérieures ; et surtout elle salit l'âme, l'éclabousse. On sort d'un mauvais livre avec l'esprit crotté et des taches au cœur qui ne partent plus que difficilement dans la suite, malgré les nettoyages. Certaines ne s'enlèvent jamais. Elles ont l'air de disparaître avec le temps et puis elles reviennent, et toujours au moment critique où on souhaiterait le plus que l'étoffe fût blanche ! Tu me feras donc le plaisir de ne pas hausser les épaules quand les sceptiques avertis te garantiront qu'il n'y a pas de mauvaises lectures, qu'il n'y a que de mauvais lecteurs... et tu leurs répondras que l'on ne doit lire et dans une sécurité continuelle, que ce qui satisfait les plus nobles, les plus sains...

— Avec un t ?

— Aussi, si tu veux... les plus saints, les plus irréprochables de nos désirs et de nos élans...

— Et que doit-on lire ?

— Tout ce qu'on peut lire à haute voix.

— Seul ?

— Non. Devant sa fille ou sa mère.

— Oh ! est-ce que ça n'est pas un peu exagéré ?

— Oui. Mais il faut que ce soit la règle, pour ne pas devenir — comme de nos jours — l'exception ”.

* * *

Une expérience publique a été faite chez nous du résultat des mauvaises lectures. A quelle cause faut-il attribuer l'éruption d'anticléricalisme et même d'impiété, qui éclata chez quelques-uns de nos hommes publics, au siècle dernier ? A l'influence à la fois stupide et spirituellé d'un écrivain dégradé, aujourd'hui bien généralement méprisé ; à l'influence de Voltaire. Cet ami du roi de Prusse, aussi traître à sa patrie qu'à sa religion, a fait beaucoup de mal à quelques esprits faibles, généralement ignorants, de chez nous, qui se croyaient forts, parce qu'ils empruntaient au vieux singe du 18^e siècle quelques sarcasmes et quelques blasphèmes. Or cette petite école d'impiété nous a fait un mal énorme, dont nous souffrons encore comme race, comme peuple.

Il y a à peine quelques années, des faits et des renseignements certains nous montraient que c'est encore à Voltaire et à la diffusion de ses œuvres, que recouraient chez nous les fauteurs d'impiété, les entrepreneurs de démolition et de dégradation nationales, qui concertaient leurs projets et leurs efforts dans certaines loges maçonniques de notre pays.

Et il n'y a pas que Voltaire que l'on utilise pour cette dégradante besogne. Il en est bien d'autres. La plaie des mauvaises lectures s'est beaucoup étendue parmi nous en ces dernières années, sous la double poussée d'habiles ennemis et de commerçants cupides, prêts à faire de l'argent avec l'âme de notre population.

C'est, sans doute, principalement à l'Église et aux parents à surveiller ce danger et à réprimer ce mal ; mais c'est aussi à tous les bons citoyens, qui regardent comme une lâcheté et une imbécillité de se désintéresser du bien public, et qui ont à cœur de ne négliger aucun des moyens qui peuvent aider au salut des âmes et au salut de la patrie. Ces bons citoyens — que Dieu daigne multiplier leur nombre et leur influence ! — sont assez intelligents pour comprendre que la santé d'un peuple n'a pas seulement à redouter les maladies physiques, corporelles, mais aussi les maladies morales et les maladies intellectuelles, qui sont aussi, en un sens très réel, des maladies physiques et surtout des maladies mortelles.

FAITS ET ŒUVRES**LA TEMPÉRANCE A SAINTE-AGATHE DE LOTBINIÈRE**

Du 21 au 26 octobre, M. l'abbé Vien, missionnaire diocésain de la tempérance, a prêché à Ste-Agathe un double triduum, en français et en anglais, selon les besoins de la population bilingue, qui se compose de 236 familles, dont 200 canadiennes-françaises et 36 irlandaises.

Grâce au zèle du missionnaire et à la collaboration dévouée de M. l'abbé Turcotte, curé de Sainte-Agathe, les résultats obtenus par cette campagne de tempérance ont été magnifiques : 308 fidèles, hommes et jeunes gens, ont pris la croix noire de tempérance, et fondé la section paroissiale de la Croix Noire à Sainte-Agathe de Lotbinière. Il convient de remercier et de féliciter les deux vaillants apôtres à qui la paroisse est redevable de cet heureux succès.

A STE-PERPÉTUE DE L'ISLET

M. l'abbé Léon Vien, missionnaire diocésain de la Tempérance, au diocèse de Québec, sur l'invitation du zélé curé de Ste-Perpétue, se rendait dans cette paroisse, la veille de la Toussaint.

Le jour de la Toussaint, et pendant trois jours, il y prêcha la tempérance. Le Triduum se terminait dimanche le 4 novembre.

En dépit de chemins impraticables, malgré la distance à parcourir pour se rendre à l'église, jusqu'à 9 milles en certains cas, les paroissiens ont répondu généreusement à l'appel du missionnaire ; presque tous se sont rendus aux exercices du Triduum, et se sont montrés dignes de la Croix, qu'on venait leur offrir. Sur un total de 525 hommes et jeunes gens, 450 ont pris la croix. lui jurant fidélité et amour.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant "la Semaine Religieuse," lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.